

# SYNTHESE – Pays de l’Agenais

## Table des matières

1. Rappel du contexte .....	3
1.1 Présentation du territoire .....	3
1.2 Premières.....	3
1.3 phases de contractualisation (2005-2013).....	3
1.4 La candidature de l’Agenais pour un nouveau Contrat.....	3
2. Diagnostic territorial.....	4
2.1 Caractéristiques générales du territoire.....	4
2.2 La dimension sociale.....	5
2.3 La dimension économique .....	18
2.4 La dimension environnementale .....	27
3. Enjeux et stratégie du territoire.....	33
3.1 Enjeux.....	33
3.2 Moyens humains .....	38
4. Plan d’actions stratégiques.....	39

## FICHE D'IDENTITE INSTITUTIONNELLE DU TERRITOIRE

### **Composition :**

Le territoire du Pays Agenais **le Pays de l'Agenais** regroupe **44 communes** et compte **104 801 habitants** (INSEE, RGP 2014), sur une superficie de 650 km<sup>2</sup> (densité moyenne de 161 habitants/km<sup>2</sup>). La ville la plus importante est Agen, Préfecture de Lot-et-Garonne (35 202 habitants, population totale 2017).

### **Situation administrative :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Le territoire projet est composé de 2 EPCI :

- **l'Agglomération d'Agen** (31 communes), qui regroupe à elle seule près de 95% de la population du Pays (99 409 habitants),
- **la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres** (13 communes, 5 392 habitants).

### **Structure juridique porteuse du Pays:**

Le Pays de l'Agenais est porté par le syndicat mixte du Pays de l'Agenais qui a pour objet de préparer, signer et évaluer le Contrat d'attractivité et de suivre le programme européen LEADER. Par ailleurs, le Syndicat s'est doté de cette compétence en 2009, en application des articles L. 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, pour élaborer, approuver, suivre et réviser un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou tout autre document d'urbanisme en tenant lieu.

### **Procédures contractuelles déjà menées :**

Sur la base de la Charte de Pays approuvée en 2004, le Pays de l'Agenais a bénéficié de deux générations successives de Contrats de Pays, sur les périodes 2005-2009 et 2010-2013. Ces Contrats de Pays ont permis de bâtir un projet de territoire assorti d'un programme d'actions opérationnelles, soutenu par la Région Aquitaine, par le biais d'un dispositif de financement spécifique, complémentaire aux politiques sectorielles existantes.

Le bilan synthétique de ces deux Contrats peut être présenté comme suit :

#### • **1<sup>er</sup> Contrat de Pays en 2005, signé avec l'Etat et la Région Aquitaine :**

- 39 projets du territoire soutenus
- Plus de 17,2 millions d'euros engagés sur le territoire
- Taux de réalisation financière : 98%

#### • **2<sup>ème</sup> Contrat de Pays en 2010, signé avec la Région et le Département de Lot-et-Garonne :**

- 36 opérations réalisées
- Près de 21 millions d'euros engagés sur le territoire
- Taux de réalisation financière : 60%

Sur ces deux mêmes périodes, la Communauté d'Agglomération d'Agen a également bénéficié, sur son périmètre, de deux **Contrats d'Agglomération**, signés avec la Région et le Département.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1. Rappel du contexte

---

#### 1.1 Présentation du territoire

Le Pays de l'Agenais se situe dans le Département de Lot-et-Garonne, à équidistance entre les deux métropoles Bordeaux et Toulouse, en limite avec la Région Occitanie. Au 1er janvier 2017, **le Pays de l'Agenais** regroupe **44 communes** et compte **104 801 habitants** (INSEE, RGP 2014), sur une superficie de 650 km<sup>2</sup> (densité moyenne de 161 habitants/km<sup>2</sup>). La ville la plus importante est Agen, Préfecture de Lot-et-Garonne (35 202 habitants, population totale 2017). Le territoire se compose de 2 EPCI :

- **l'Agglomération d'Agen** (31 communes), qui regroupe à elle seule près de 95% de la population du Pays (99 409 habitants),
- **la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres** (13 communes, 5 392 habitants).

#### 1.2 Premières

#### 1.3 phases de contractualisation (2005-2013)

### CONTRATS DE PAYS

Sur la base de la Charte de Pays approuvée en 2004, le Pays de l'Agenais a bénéficié de deux générations successives de Contrats de Pays, sur les périodes 2005-2009 et 2010-2013. Ces Contrats de Pays ont permis de bâtir un projet de territoire assorti d'un programme d'actions opérationnelles, soutenu par la Région Aquitaine, par le biais d'un dispositif de financement spécifique, complémentaire aux politiques sectorielles existantes.

Le bilan synthétique de ces deux Contrats peut être présenté comme suit :

- **1<sup>er</sup> Contrat de Pays en 2005, signé avec l'Etat et la Région Aquitaine :**
  - 39 projets du territoire soutenus
  - Plus de 17,2 millions d'euros engagés sur le territoire
  - Taux de réalisation financière : 98%
- **2<sup>ème</sup> Contrat de Pays en 2010, signé avec la Région et le Département de Lot-et-Garonne :**
  - 36 opérations réalisées
  - Près de 21 millions d'euros engagés sur le territoire
  - Taux de réalisation financière : 60%

#### 1.4 La candidature de l'Agenais pour un nouveau Contrat

Dans la continuité des démarches contractuelles antérieures, le Pays de l'Agenais, l'Agglomération d'Agen et la Communauté de Communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres ont initié dès 2014 de

nouveaux travaux en vue de proposer au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine un nouveau Contrat de territoire, visant à poursuivre les réflexions sur la valorisation et le développement du territoire.

Cette démarche a été conçue en cohérence avec la nouvelle politique régionale contractuelle et la stratégie définie au sein du SCoT du Pays de l'Agenais et en complémentarité avec la stratégie du programme européen LEADER qui se fonde sur un enjeu d'équilibrage territorial et de cohésion urbain-rural.

Conformément aux dispositions de la délibération de la Région Nouvelle-Aquitaine du 10 avril 2017 sur la politique contractuelle territoriale régionale, le territoire se porte à nouveau candidat pour élaborer un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie de l'Agenais, en vue de bâtir et de signer avec la Région un **contrat d'attractivité**.

## 2. Diagnostic territorial

---

### 2.1 Caractéristiques générales du territoire

#### **Un territoire attractif...**

- Un territoire bénéficiant d'un positionnement géographique privilégié entre deux métropoles régionales (Bordeaux et Toulouse), à l'interface entre deux régions à croissance démographique forte
- Une accessibilité importante et une position de carrefour du grand Sud-Ouest
- De grands projets d'aménagement et d'amélioration de la desserte routière et ferroviaire (LGV, Technopole Agen-Garonne, nouvel échangeur autoroutier, nouveau pont sur la Garonne...)
- Un rôle moteur à l'échelle départementale
- Une attractivité économique autour d'une base économique diversifiée
- Un environnement à l'écart des concentrations urbaines des métropoles régionales au sein d'un espace rural préservé et occupé (agriculture...)
- Un bassin de vie et d'emploi, structuré autour de la ville préfecture d'Agen, pôle administratif, d'équipements et de services, et situé au cœur d'un réseau de villes moyennes
- Une importante réflexion sur l'intercommunalité, la planification et l'aménagement du territoire (élaboration conjointe d'un SCoT et d'un PLU intercommunal)...

#### **... mais fragile**

- Un territoire qui connaît un ralentissement de la croissance démographique et du solde migratoire
- Une paupérisation croissante de la population, relevée notamment dans le contrat de ville
- Un renouvellement de population qui présente des disparités avec notamment un indice de vieillissement fortement marqué sur la partie Est du territoire
- Un développement différencié entre une partie Est et Sud-Est, territoire rural et à vocation résidentielle et agricole et une partie Ouest, située au cœur du bassin d'emploi et dotée d'équipements importants

- Une baisse d'attractivité des centres-bourgs ruraux et un centre-ville d'Agen soumis aux mêmes difficultés que ceux des villes moyennes en France

## 2.2 La dimension sociale

### • Dynamiques démographiques

Avec plus de 104 000 habitants, le territoire du Pays de l'Agenais compte un peu plus de 30% de la population départementale. La répartition de la population s'organise de la manière suivante : 97% de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine (dont 80% sur le pôle urbain d'Agen) et 3% de la population vivant dans l'espace à dominante rurale.

La population de la ville d'Agen représente plus de 33 % de la population totale du Pays de l'Agenais. L'urbanisation s'est développée autour du centre ancien d'Agen puis le long des axes routiers qui structurent le territoire et, plus récemment, sur les communes périphériques.

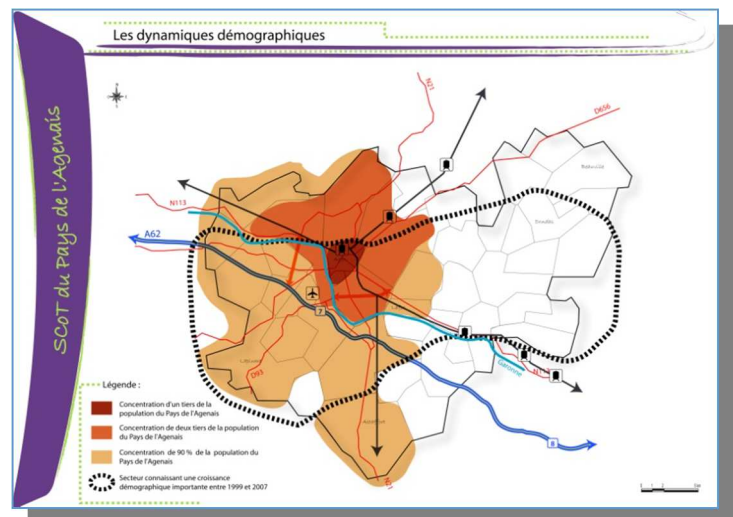
L'Agenais est un territoire dynamique qui connaît un accroissement régulier de sa population. Sur la majeure partie du territoire, la croissance de la population s'explique en grande partie par un solde migratoire largement favorable et en partie par un solde naturel positif.

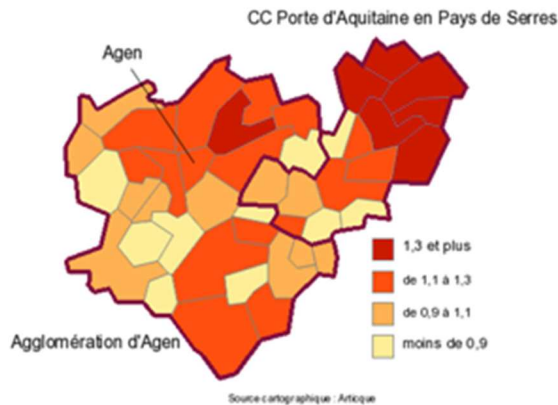
Le solde naturel a permis une croissance de 1350 habitants entre 2006 et 2011, et le solde migratoire une croissance de 1 677 habitants.

Le solde migratoire s'est nettement accru sur l'ensemble du territoire au début des années 2000, expliquant ainsi l'accélération de la croissance démographique constatée. Sur la période 1990-2012, le Pays de l'Agenais a accueilli +14 800 habitants (11 500 hors Agen), soit une évolution de près de 17% par rapport à 1990 (21 % hors Agen). Sur la période 1999-2009, 1200 nouveaux habitants ont été accueillis chaque année en moyenne, chiffre en net recul ces dernières années.

A noter que les dynamiques démographiques sont très différentes d'une commune à une autre, notamment entre la partie Ouest (vocation centrale) et la partie Est, essentiellement rurale et connaissant un indice de vieillissement plus important.

### ***Indice de vieillissement en 2012 (rapport des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans)***





Source : JLECO – base COMETE - retraitement données INSEE

Sur l'ensemble du territoire, la classe d'âge qui progresse le plus en nombre entre 1990 et 2012 est celle des 39 à 59 ans. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus s'accroît aussi sensiblement et dépasse donc aujourd'hui le nombre de jeunes de moins de 20 ans, ces derniers ayant vu leur nombre rester quasiment stable entre 1990 et 2012. En 2010, 23 % de la population a - de 20 ans, et 24 % de la population a + de 60 ans.

En 2012, on dénombre un peu plus de 17 000 retraités sur le territoire du Pays de l'Agenais hors Agen, ce qui représente un peu plus de 25 % des habitants du territoire (17 % en 1990). Entre 1990 et 2012, leur nombre s'est accru de 81 % (plus de 7 600 retraités en plus) alors que sur la même période, la population totale du territoire n'a progressé que de 21 %. Depuis le milieu des années 2000, la croissance du nombre de retraités s'est sensiblement accélérée, alors même que celle de la population totale semble nettement ralentir.

Géographiquement, on constate une part un peu plus importante de retraités dans la population de la CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, et notamment dans sa partie la plus excentrée d'Agen où dans de nombreuses communes, près d'un habitant sur 3 est retraité.

- **Des écarts de revenus importants entre communes**

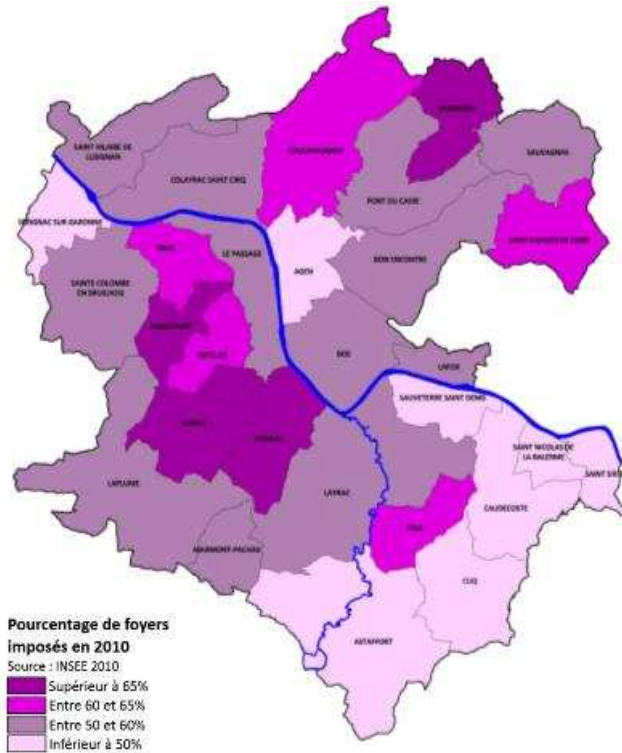
Les ménages du Lot-et-Garonne ont un revenu médian en 2012 de 18 132 € par Unité de Consommation. Le revenu médian de l'Agglomération en 2012 était de 19 214 € par Unité de Consommation, soit un revenu supérieur à celui du département. Le niveau maximal au niveau de l'Agglomération est atteint sur Moirax (22 920 €), suivi par Aubiac et Foulayronnes alors qu'à Agen, il s'établit à 16 752 €, niveau le plus faible de l'agglomération.

Les hauts niveaux de revenus sont liés à la proportion de ménages résidants ayant à leur tête une personne exerçant une profession intermédiaire, une profession intellectuelle supérieure ou une

fonction de cadre qui perçoit un salaire élevé. Ainsi sur les communes qui affichent un revenu médian élevé, ces CSP représentent plus de 40% de la population active.

A l'échelle du département environ 55% des ménages sont imposés contre près de 61% à l'échelle de l'Agglomération. On note des taux de foyers imposés plus importants sur les communes à l'ouest d'Agen.

C'est également sur ces communes (Moirax, Foulayronnes, Aubiac) que l'on trouve les plus forts taux de diplômés supérieurs (Bac+2 et plus) parmi la population âgée de 15 ans et plus ayant fini ses études.



Source : Analyse de la répartition des foyers imposables, PLUi de l'Agglomération d'Agen, RGP 2010 **Habitat et logements**

imposables, PLUi de

Près de 50 000 logements sont comptabilisés en 2007 sur le territoire, dont 89% de résidences principales, 2% de résidences secondaires et 9% de logements vacants.

Entre 1999 et 2007, le nombre de logements (tous logements confondus) a augmenté de 17,9 % sur la période, soit environ 940 nouveaux logements en moyenne par an. Le parc de logements du Pays de l'Agenais s'est principalement développé sur la partie agglomérée du territoire, mais s'éloigne progressivement du pôle urbain, des équipements et des emplois, générant une croissance des besoins en déplacements. Le prix du foncier (20€/m<sup>2</sup> en moyenne en 2017) et la recherche de terrains à bâtir sont les principales causes de ce phénomène de périurbanisation.

L'habitat pavillonnaire est le modèle de développement pour les ménages en recherche d'accession à la propriété privée. Ce modèle de développement urbain est la cause principale du phénomène d'étalement urbain, constaté à l'échelle du Pays de l'Agenais. La consommation d'espaces naturels et agricoles au profit d'extensions urbaines (habitat, activités, infrastructures, équipements) ou d'autres usages (extractions de matériaux, loisirs ...) a représenté un total de 906 ha « artificialisés » entre 1999 et 2009.

Le taux de logements vacants sur l'Agenais est relativement important (5 357 logements vacants en 2011, soit 10,3% du parc de logements), en particulier sur Agen (15,4 %de logements vacants) et sur certains territoires ruraux.

Le centre-ville d'Agen est marqué par une vacance importante et une dégradation du parc ancien. 3 270 logements vacants sont recensés sur la commune d'Agen et un grand nombre de logements du centre ancien ne présente pas les normes d'habitabilité actuelles (sur l'Agglomération d'Agen, en 2013, 2 398 logements ont été désignés comme potentiellement indignes, soit 6,5% des résidences principales privées). Plus de la moitié de ces logements est située sur la ville d'Agen et se concentre dans le centre ancien. Le parc potentiellement indigne est également plus fortement représenté sur les communes les plus rurales, notamment en raison de la présence d'un parc ancien (maisons de centre bourg ou fermes isolées). Ainsi, sur les communes du secteur Est, les taux dépassent généralement 10% (données FILOCOM).

L'OPAH "Agen Cœur Battant" menée sur la période 2013-2016 présente une avancée mais les résultats n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, le dispositif incitatif trouvant ses limites face à des opérations complexes à traiter pour produire un habitat de qualité dans une enveloppe financière acceptable. Il existe toujours un potentiel de réhabilitation important dans l'hypercentre d'Agen ainsi que dans les secteurs péricentraux tels que le quartier du Pin, nouveau quartier prioritaire au titre de la Politique de Ville et porteur de réels enjeux de rénovation urbaine.

Si la ville-centre constitue le noyau dur de concentration des problèmes de vacance et de dégradation de l'habitat, les **centres-bourgs anciens** sont aussi confrontés à des degrés divers à ces problématiques qui contribuent à la dévalorisation de leur image et à la perte de dynamisme. Par ailleurs, ce parc vacant représente un potentiel de développement de nouveaux logements sans avoir à consommer du foncier supplémentaire pour accueillir de nouveaux habitants. Le libre jeu du marché ou les dispositifs incitatifs d'aide à la réhabilitation n'ont pas permis de remettre sur le marché un nombre significatif de logements vacants, les situations étant souvent complexes à traiter, les coûts de réhabilitation importants et l'attrait des bourgs mis à mal par diverses contraintes (accessibilité, stationnement, état du patrimoine bâti, traitement des espaces publics...).

Pourtant les aspirations au rapprochement des services, à un retour dans les centres existent mais se heurtent à une offre inadaptée (absence de prolongement extérieur au logement, de possibilités de stationnement...) tant pour les familles que pour les personnes âgées.

Quelles que soient les sources utilisées, il s'avère que depuis 1968, le nombre de logements vacants ne cesse de croître sur Agen, cette croissance s'est même accélérée ces 13 dernières années (2 055 en 1999, 3 270 en 2012 soit une progression de 59% entre 1999 et 2012).

Sur le reste de l'Agglomération, même si le taux de vacance a légèrement augmenté, il demeure relativement faible (7%) et témoigne d'un marché du logement plus tendu. Un taux de vacance moyen



de 6-7% peut être considéré comme un taux de vacance nécessaire au bon fonctionnement du parc de logements.

Les mesures nationales prises pour développer l'offre locative sont en partie responsables de cette augmentation de la vacance sur Agen mais également sur le reste de l'Agglomération sur la période récente. Ces mesures (défiscalisation) ont entraîné la production d'une offre en décalage avec la demande locale (petits logements, loyers élevés).

En outre, le territoire dispose d'un parc locatif déséquilibré, d'un parc de logement social mal réparti et ne répondant pas aux exigences légales, et connaît un manque de logements adaptés aux demandes des étudiants, des jeunes actifs et des personnes âgées.

La population étudiante est estimée en septembre 2015 à 2 650 personnes, toutes formations post-bac confondues (hors ENAP qui détient un statut particulier et assure l'hébergement des jeunes en formation).

L'accueil de nouvelles formations (Intec'Info et nouveaux Masters 1 et 2 sur Sud-Management) ainsi que le développement des formations à distance avec l'Université ouvrent des perspectives de croissance des effectifs actuels. 60% des étudiants sont originaires du département avec souvent, un retour quotidien au foyer familial pouvant apparaître moins coûteux.

Près de 1 000 places d'hébergement sont recensées pour l'accueil des étudiants et jeunes en formation, hors studios ENAP (CROUS, Chambre des Métiers, bailleurs sociaux, dispositifs « Apprentoit » ou « Un, deux, toit »...). Des problèmes de remplissage apparaissent dans les résidences du CROUS en milieu d'année scolaire en raison des abandons et départs en stage.

La demande émanant du public jeune ne fait pas l'objet d'un recensement et, concernant les étudiants, ni le CROUS, ni l'Université ou organisme de formation ne font état de demandes non satisfaites. En revanche, l'accès à un logement autonome à prix abordable demeure difficile pour les jeunes désireux de décohabiter (notamment les jeunes reçus ou suivis par la Mission Locale).

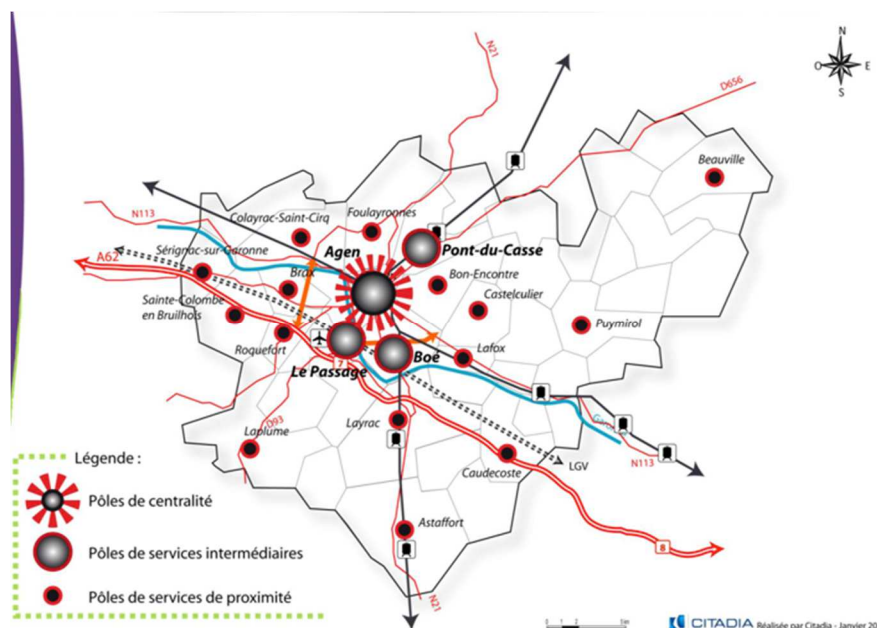
- **Politique de la Ville**

L'Agglomération d'Agen est détentrice de la compétence Politique de la ville.

A ce titre, elle a élaboré par 14 signataires du contrat de ville 2015-2020 de l'Agglomération d'Agen qui détermine la stratégie arrêtée en commun pour le développement social et urbain des trois quartiers prioritaires et qui précise les orientations et les enjeux dans lesquels chacun des signataires doit s'engager.

- 3 quartiers prioritaires commune d'Agen :
  - Montanou
  - Barleté/Rodrigues
  - Le Pin
- Les 3 piliers fondamentaux :

- Développement Economique et Emploi
- L'Habitat et le Cadre de vie
- La Cohésion Sociale
- ainsi que la sécurité et la prévention de la délinquance
- 3 axes transversaux :
  - Soutien à la jeunesse
  - Lutte contre les discriminations
  - Egalité femmes-hommes
- Structuration des équipements et services à la population



Source : SCOT du Pays de l'Agenais, 2014

Le territoire de l'Agenais regroupe de nombreux équipements administratifs qui sont pour la plupart concentrés dans la ville-préfecture d'Agen : Préfecture et administrations déconcentrées de l'Etat, Hôtel du Département de Lot-et-Garonne, chambres consulaires, Pôle emploi, URSSAF, Centre des Impôts, Trésor Public, CAF, CPAM, Mission locale, MSA...

En outre, la ville d'Agen accueille l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, le 48<sup>ème</sup> régiment de l'Armée de terre, une maison d'arrêt, plusieurs sites d'enseignement supérieur, des écoles professionnelles (Sud Management, Institut de Formation en Soins Infirmiers...), un centre hospitalier...

Les équipements liés à la petite enfance, l'enseignement secondaire et supérieur, la santé et les services sociaux, le sport et la culture sont relativement nombreux sur le territoire, mais témoignent d'une distribution spatiale déséquilibrée.

La majorité des équipements est concentrée sur Agen et les communes de 1<sup>ère</sup> couronne, tandis que les communes rurales souffrent d'un déficit de l'offre proposée. Des pôles d'équilibres (chefs-lieux de cantons) structurent le territoire rural en termes d'équipements sportifs, socioculturels. Le maillage territorial est structuré autour de 15 pôles de services de proximité. Devant cette configuration spatiale des pôles de services, des problèmes d'accessibilité et de mobilité apparaissent de manière récurrente sur certaines franges du Pays.

En matière commerciale, le centre-ville d'Agen subit depuis plusieurs années une perte d'attractivité et une contraction de son offre au profit d'une offre périurbaine qui se développe, notamment sur la partie sud : Le Passage-Boé-Castelculier. Dans le cadre du SCoT du Pays de l'Agenais, quatre types de zones d'implantation commerciale sont ciblés : le centre-ville d'Agen, les centres commerciaux et le commerce de proximité de la première couronne de l'agglomération agenaise, les commerces des pôles des intercommunalités rurales (chef-lieu de canton) et les commerces de centre-bourg des communes rurales.

La gamme d'équipements de loisirs et d'équipements touristiques est relativement complète. Elle propose une offre variée, équipements de loisirs structurants, gastronomie, hébergements de charme, offre culturelle, patrimoine remarquable, offre d'itinérance... au service d'une clientèle de plus en plus attirée par la richesse et la qualité de vie de l'Agenais.

Les principaux pôles d'attraction touristiques sont les suivants : parc d'attraction de Walibi Sud-Ouest à Roquefort (300 000 visiteurs en 2016), Pruneau show (80 000 personnes), Parc de loisirs accrobranche Happy Forest (26 000 visiteurs), Musée d'Agen (25 000 visiteurs), Scénovision et villa gallo-romaine de Castelculier (5 000 visiteurs).

En outre, le territoire est traversé d'est en ouest par le Canal des Deux mers (canal latéral à la Garonne Bordeaux-Toulouse) : sur cette voie verte, 83 500 passages ont été recensés en 2016 à Boé (Pont de Pourret) et 68 000 au Passage d'Agen (Pont de Rosette). Le Port d'Agen a accueilli 2 000 personnes en 2014 et 500 départs de péniches ont été comptabilisés en 2014.

Il existe à ce jour des inégalités en termes de répartition spatiale des équipements et des services au sein du Pays de l'Agenais. Espaces de résidence, espaces de vie et espaces de travail, espaces de loisirs et de consommation sont peu à peu déconnectés et cette « fragmentation » risque d'engendrer des problèmes récurrents en terme de gestion des déplacements à l'échelle du territoire. Les deux enjeux majeurs identifiés par le SCoT du Pays de l'Agenais sont de poursuivre la réflexion sur le développement des équipements de proximité en lien avec les problématiques d'accessibilité (transports collectifs...) et de définir un équilibre souhaité entre le cœur d'agglomération, les pôles secondaires et les territoires ruraux.

- **Santé**

**Un contrat local de sante (cls) :**

Le CLS est un plan d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par 3 partenaires principaux, l'Agglo, l'ARS et la Préfecture dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales.

4 axes prioritaires ont été dégagés afin de favoriser les actions liées à ces objectifs, déjà menées sur le territoire:

- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins en addictologie et en santé mentale,
- Faciliter l'accès aux actions de prévention et de soins de santé primaires spécialisés
- Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
- Favoriser la mise en place d'actions visant à améliorer la santé des usagers en agissant sur la qualité de leur environnement

Signature d'un premier avenant au CLS fin d'année 2017 afin de remobiliser les acteurs locaux.

### **Les maisons de sante (msp) :**

#### **Les MSP actuelles :**

- Laplume (296m<sup>2</sup>) : réhabilitation, ouverture le 03/03/2014
- Astaffort (577m<sup>2</sup>) : nouvelle construction, ouverture le 09/03/2015
- Caudecoste (75m<sup>2</sup>) : réhabilitation, ouverture le 09/03/2015
- Une vingtaine de professionnels de santé implantés sur ces 3 maisons médicales

### **Un projet de MSP « Agen Nord » :**

Il vise à prévenir la désertification médicale et répond aux priorités fixées par les institutions :

- Le Contrat de ville 2015/2020:
  - axe majeur du « Pilier Cohésion sociale » au travers de l'orientation stratégique « Santé et accès aux soins pour tous »,
  - objectif identifié du Contrat de ville : « Améliorer l'accès aux droits et contribuer aux réductions des inégalités en matière de santé » en créant une maison de santé secteurs Nord-Est/Nord-Ouest,
  - Unanimité de tous les signataires du Contrat de ville sur la pertinence du projet: Etat, Région, Département47, Agglo Agen, Ville Agen, Education Nationale, Pôle Emploi, ARS, CAF47, Caisse des Dépôts, CCI47, Chambre des Métiers 47, Agen Habitat, Habitalys, Ciliopée.
  -
- L'Engagement de la Ville d'Agen : Un élu à la santé ayant en charge toutes les questions liées à la santé publique, à la démographie médicale et à l'offre de soins dans les quartiers agenais,
- Axe 2 du Contrat local de Santé : Faciliter l'accès aux actions de prévention et de soins de santé, primaires et spécialisés

#### **Une situation géographique stratégique :**

- Localisation centriste sur le secteur Agen Nord-Est : au centre des 6 quartiers, proche mais extérieur à Montanou
- Une proximité du QPV pour faciliter l'accès aux soins des populations fragiles
- Un bassin de population d'environ 5 000 habitants
- Lieu déjà bien identifié: situé à côté de la pharmacie, de la Poste et de l'ancien cabinet médical
- Bonne visibilité
- Capacité de la parcelle permettant d'avoir un projet ambitieux

- **Culture, Sports, Jeunesse et Citoyenneté**

La culture irrigue différents champs des politiques publiques dans les domaines de l'économie, du social, de l'éducation et de l'aménagement du territoire. C'est un levier de développement non négligeable pour le bassin de vie agenais de plus de 100 000 habitants car elle participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La ville centre d'Agen concentre de nombreux équipements culturels référents : un Musée des Beaux-Arts labellisé Musée de France, un Théâtre scène conventionnée, un Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse, un cinéma Art et essai avec 4 labels, une scène de Musique actuelle le Florida, un multiplexe, un Centre culturel, une Médiathèque, un Pôle Mémoire et Archives, une école de théâtre, des salles de spectacles : théâtre du jour, la tannerie, le Contrepoint, des évènements comme le Pruneau Show et près de 100 associations culturelles.

Ces pôles de ressources culturelles jouent un rôle structurant sur l'ensemble du Pays de l'agenais et leur public provient à plus de 50 % de ces communes hors Agen.

De nombreux autres lieux culturels animent l'ensemble du territoire sur la base d'une politique culturelle de proximité menée de manière volontariste par les communes.

En 2015, la ville d'Agen a organisée des assises de la culture qui ont abouti à la volonté d'écrire un nouveau récit pour la ville avec l'ensemble des acteurs culturels.

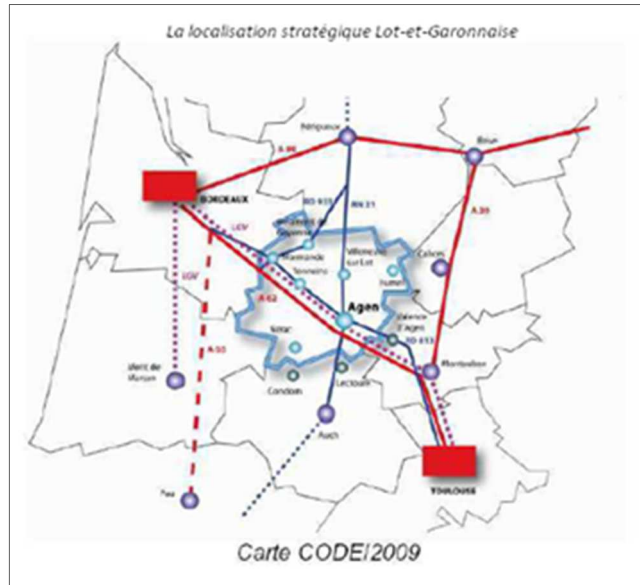
Aujourd'hui, les enjeux sont d'optimiser les ressources et de mieux travailler ensemble. La réflexion d'une partie de la compétence culturelle à l'intercommunalité est engagée, notamment autour de l'éveil musical et de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de l'agglomération.

De même, devront être envisagées des complémentarités à susciter et à promouvoir entre équipements culturels pour un meilleur équilibre territorial et une meilleure appropriation par les acteurs et la population de ce bassin de vie.

- **Equilibre et liens inter-territoriaux**

Le Pays de l'Agenais bénéficie d'un positionnement géographique stratégique qui lui permet de s'inscrire au sein d'un réseau économique territorial composé de différents niveaux :

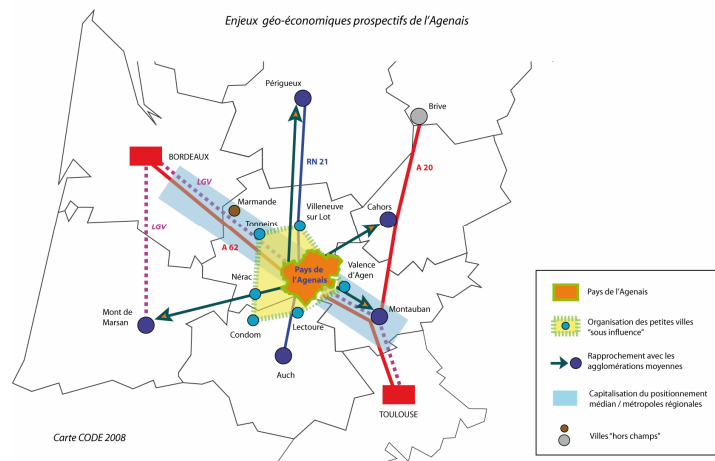
- Une organisation de petites villes sous « influence agenaise » : Villeneuve-sur-Lot, Tonneins, Nérac, Condom, Lectoure, Valence d'Agen
- Un rapprochement économique avec les agglomérations moyennes telles que Montauban, Périgueux, Mont-de-Marsan, Auch et Cahors



Ce rapprochement économique avec les villes « polarisées » par Agen s'appuie sur un réseau d'infrastructures de transports bien structuré (A62 et RN 21 principalement).

### **Infrastructures et transports**

En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, le territoire s'insère dans un maillage de dimension nationale.



L'accessibilité régionale et nationale de l'Agenais repose principalement sur les liaisons routières de l'Autoroute A 62 (Axe Est-Ouest, Toulouse-Bordeaux) et son échangeur n°7 et de la Route Nationale 21 (axe Nord-Sud, Limoges-Tarbes).

#### **La RN21 :**

La RN21 qui relie Limoges et Lourdes est un axe important du Sud-Ouest de la France qui dessert l'Est de la Nouvelle Aquitaine. Elle permet d'assurer les échanges entre les différents pôles d'agglomérations se trouvant le long de l'itinéraire. Seul axe structurant Nord-Sud d'intérêt national et régional en Lot-et-Garonne, elle joue ce rôle principal entre Agen et Villeneuve-sur-Lot et les entités économiques qui s'y rattachent. Elle permet d'assurer la diffusion du trafic vers le Nord à partir de l'échangeur autoroutier d'Agen et inversement vers celui-ci.

L'aménagement de cet axe en 2X2 voies entre Villeneuve et Agen est initié depuis plus de 15 ans et reporté au sein des Contrats de Plan successifs. Dès 2009, les études initiées en premier lieu par l'Etat puis reprises par l'Agglomération d'Agen à des fins d'actualisation, ont confirmé l'intérêt évident de **prolonger cet itinéraire national par un basculement en rive gauche au niveau d'Agen, avec la création du pont et du Barreau de Camélat.**

Ce projet attendu par les Agenais et les acteurs du bassin de vie et d'emploi du Villeneuvois depuis 1996 permettra d'ouvrir le flux de transit ou interurbain vers un ouvrage de délestage des deux ponts actuels sur la Garonne et ainsi de désengorger le cœur urbain de l'agglomération agenaise.

Les évaluations socio-économiques de ce projet attestent de la rentabilité du projet pour la collectivité avec la prépondérance des gains de temps (TRI de 17 % en 2009 actualisé de 24% à 35% en 2014 dans le cadre des dernières études de trafics et d'évaluation socio-économiques réalisées par le CEREMA).

C'est dans ce contexte, que le tronçon du « Pont et Barreau de Camélat » permettant de réaliser la Rode Oued de l'Agglomération d'Agen est inscrit au sein du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 avec l'ambition, pour les collectivités locales, de définir une opération routière globale entre Villeneuve et Agen intégrant le barreau de Camélat et le recalibrage de de l'actuelle RN21 en cohérence avec son débouché sur le second échangeur.

#### **La dynamique de mobilité :**

Selon l'étude des déplacements réalisée dans le cadre du SCOT du Pays de l'Agenais approuvé en février 2014, l'aire urbaine d'Agen présente un vrai dynamisme de par sa situation d'équilibre entre les agglomérations Bordelaise et Toulousaine.

- ⇒ 9 500 actifs extérieurs viennent travailler sur le Pays de l'Agenais, dont près de 9 000 viennent des territoires voisins
- ⇒ 4 600 actifs résidants sur le Pays de l'Agenais travaillent sur des territoires extérieurs, dont 3 700 sur les territoires voisins
- ⇒ Avec un « bénéfice » d'environ 4 900 actifs par rapport aux territoires extérieurs, le territoire attire 2 fois plus d'actifs qu'il n'en perd.

Les études menées dans le cadre du SCOT ont ainsi mis en exergue les échanges importants en matière de déplacement entre l'aire urbaine de l'Agenais et les autres aires urbaines limitrophes, ainsi que les départements voisins.

La situation actuelle du développement de l'Agglomération d'Agen, notamment en rive gauche de la Garonne, génère ainsi un **accroissement de trafics qui se traduit par des phénomènes de saturation au droit des axes existants** et tout particulièrement **au niveau des deux ponts urbains de franchissement de la Garonne** : le pont de Pierre et le pont de Beauregard.

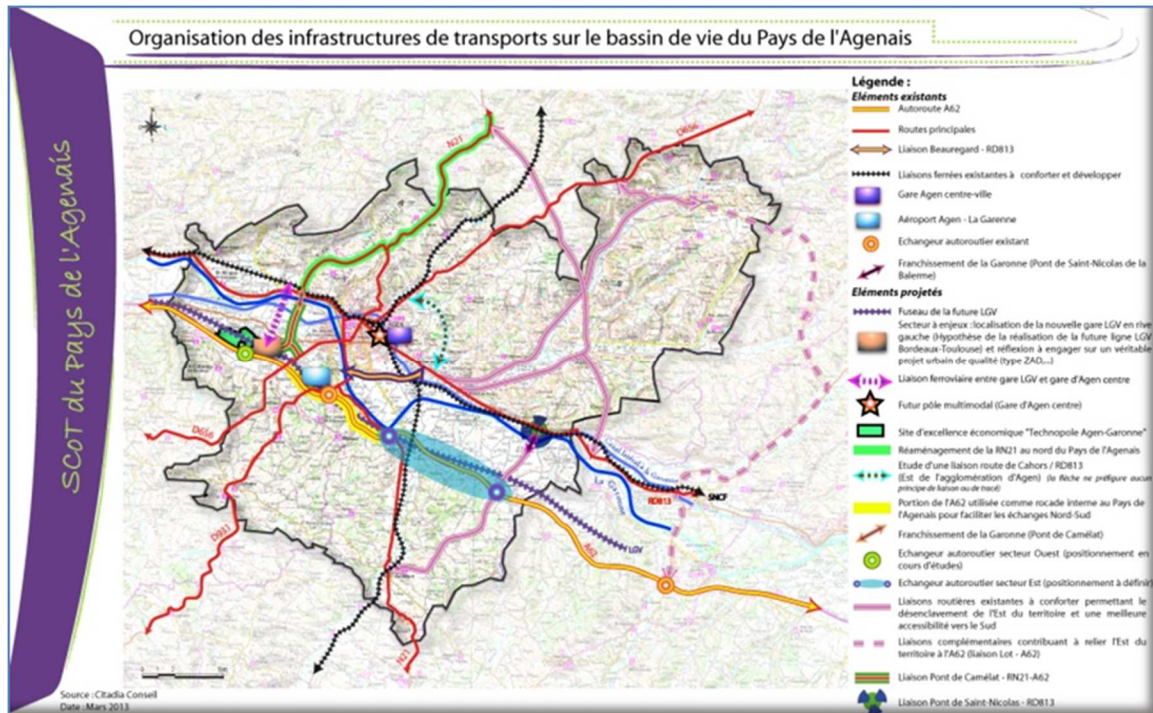
Or, ces flux, déjà importants, seront fortement amplifiés par l'arrivée des aménagements prévus autour du développement de la zone d'activité d'Agropole, de la nouvelle zone d'activité Technopole Agen-Garonne (TAG), du deuxième échangeur autoroutier mais aussi avec l'arrivée à terme de la Gare LGV entre Brax et Roquefort.

Dans ce contexte, seule la réalisation du pont et du Barreau de Camélat permettra de délester de manière significative les ponts urbains présents et de décongestionner ainsi le cœur de

l'Agglomération ; tel que confirmé par les différentes études de trafics réalisées.

### L'organisation et l'aménagement des infrastructures :

La politique de mobilité du bassin de vie et d'emploi de l'Agenais est organisée via le SCOT du Pays de l'Agenais qui permet d'identifier les infrastructures à prévoir en réponse aux dynamiques actuelles et futures.



Source : SCOT du Pays de l'Agenais, 2014

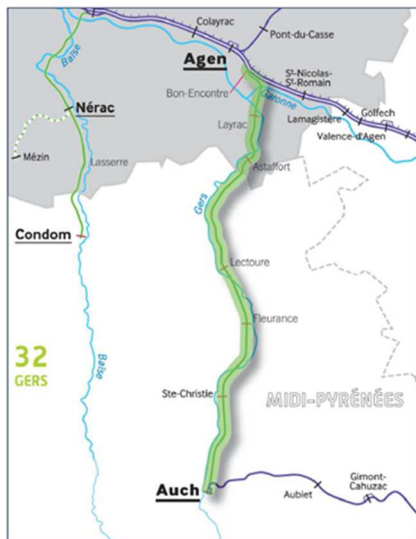
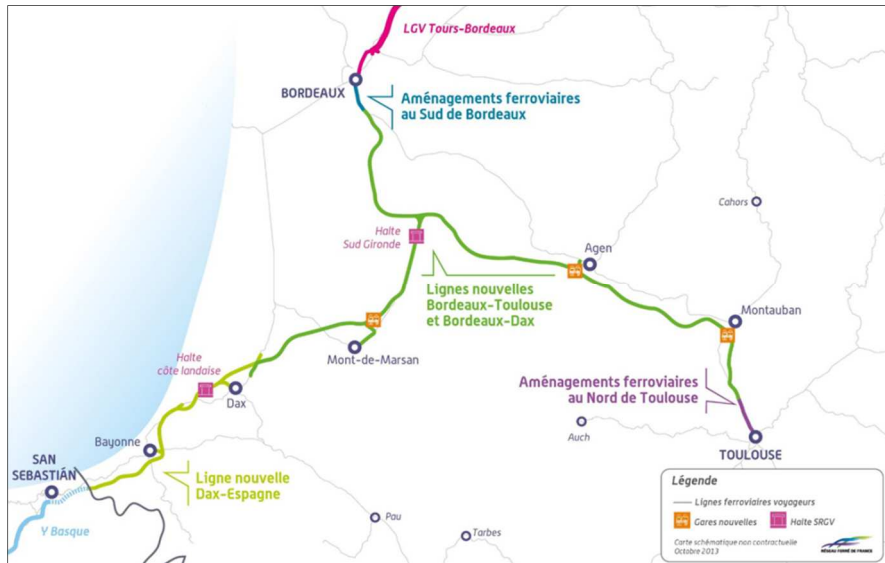
Ce document de planification trouve sa traduction opérationnelle via la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des infrastructures de la rive gauche porté par l'Agglomération d'Agen

### Le ferroviaire :

Le territoire dispose d'une gare SNCF à Agen (2<sup>ème</sup> gare d'Aquitaine, 1.2 M de voyageurs/an) et est équipé d'un aéroport, Agen-La Garenne (ligne Agen-Paris, 41 000 passagers en 2016), équipement structurant pour le territoire, dont 80 % de la fréquentation est assurée par les acteurs économiques et chefs d'entreprises.

Si Agen est actuellement desservi par le TGV, le raccordement réel au réseau à grande vitesse sera effectif avec la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) et la création d'une nouvelle gare d'Agen en rive gauche de la Garonne.





Le territoire dispose également d'une ligne ferroviaire vers Périgueux qui prend son origine à Agen. Il s'agit d'une ligne à voie unique non électrifiée acceptant une vitesse maximale de 100 k/h avec des ralentissements à 70 km/h. Enfin, la ligne Agen-Auch, autrefois empruntée par des trains locaux de voyageurs, était utilisée jusqu'en 2016 uniquement pour du trafic de fret occasionnel.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de création d'emplois ainsi que du maintien des solidarités entre zones rurales et urbaines, l'Agglomération d'Agen s'est engagée financièrement à soutenir le programme de travaux (envisagé en 2018) visant la réouverture de cette ligne au fret.



## **Le fluvial :**

A l'échelle de l'Agenais, le réseau fluvial se compose de la Garonne et du canal latéral. Seul ce dernier est navigable sur la traversée du territoire et participe grandement au dynamisme touristique du Pays.

L'Agglomération d'Agen dispose de deux haltes nautiques (à Sérignac et Boé), deux cales de mise à l'eau (à Ste-Colombe et Bon-encontre) et d'un port (à Agen). Ce dernier ne permet, pour l'heure, que d'accueillir une activité de bateaux de location (Locaboat) mais pas de plaisanciers.

Au vu des projets d'infrastructures envisagées sur l'Agglomération d'Agen dans les prochaines années, il serait souhaitable de diligenter une étude Origine / Destination actualisée (la dernière ayant été réalisée en 2005).

### **2.3 La dimension économique**

Après les années 1970-1980 qui ont vu se développer l'industrie à Agen avec UPSA notamment et les années 1990-2000 qui ont consolidé l'industrie avec la réalisation d'Agropole, il est désormais indispensable de prévoir une 3ème relance industrielle.

C'est dans cet objectif que l'Agglomération d'Agen, à la demande de la CCIT formulée dès 2006 avec les perspectives de forte diminution du foncier disponible sur Agropole, et en cohérence avec le schéma départemental de développement économique, a mis en œuvre le projet de création d'une zone d'envergure sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

Cette zone appelée Technopole Agen Garonne vise :

- ◆ à conforter et développer les filières historiques et d'importance sur le territoire : agro alimentaire, industrie pharmaceutique
- ◆ à faire émerger d'autres segments d'activités des entreprises en cohérence avec la bannière « économie verte », secteur d'activité prioritaires, partie prenante de l'économie verte (agro-industrie et chimie verte, logistique / e-commerce et TIC, éco-activités)
- ◆ à favoriser toute autre opportunité d'implantation particulièrement engagée dans la performance environnementale

Elle s'appuie sur :

- Une offre : des services d'appui performants aux entreprises et des équipements et un management de site garantissant une qualité environnementale
- Des fondamentaux : ne pas spécialiser par secteurs d'activités ; pouvoir moduler les choix d'aménagement pour s'adapter aux besoins (redécouper des lots ou les regrouper) ; assurer la qualité environnementale de l'espace public.

Labellisé HQE aménagement, le projet de Technopole Agen Garonne s'est voulu d'emblée une opération phasée dans le temps (le SCoT affiche d'ailleurs une 1ère phase de 62ha jusqu'en 2018). Cette programmation a été arrêtée dans les divers documents de concertation et d'enquête publique : dossiers de création/réalisation, Déclaration d'Utilité Publique, etc.

Néanmoins, pour ne pas être trop contraignants vis-à-vis des propriétaires et des exploitants agricoles et afin qu'eux aussi puissent s'organiser, les élus de l'Agglomération d'Agen ont décidé d'entamer les négociations foncières avec l'ensemble des administrés concernés, quel que soit le phasage envisagé.

Sur les 212 ha de la ZAC, 130ha sont désormais acquis à l'amiable ainsi que 16 maisons.

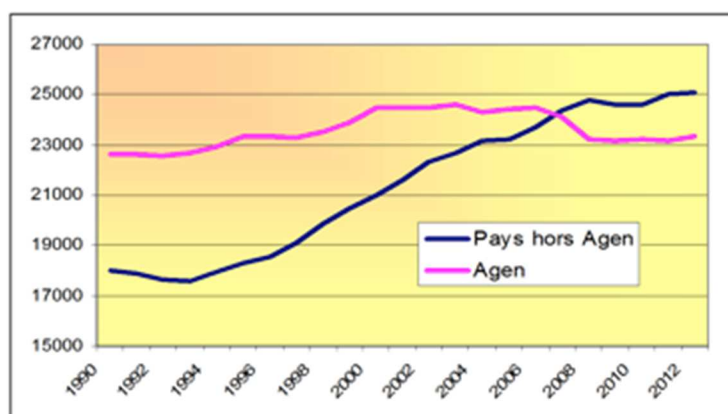
Autour de ce projet phare pour le territoire, il a été décidé, par une délibération-cadre de février 2013, d'élaborer un schéma communautaire des infrastructures, pour créer les conditions d'accueil des entreprises. A ce titre, la réalisation de la rocade ouest (pont et barreau de Camelat) et d'un nouvel échangeur autoroutier, compatibles avec la future Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, sont programmés. Par ailleurs, la participation de l'Agglomération d'Agen au syndicat mixte départemental d'aménagement numérique permet de prévoir une montée en débit sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie globale participe du ruissellement économique qui bénéficie aux autres territoires du Lot-et-Garonne, notamment parmi eux ceux les plus fragiles.

- **Emploi et activité**

L'emploi est en forte croissance sur le territoire. En 2012, le Pays de l'Agenais comptait plus de 48 400 emplois dont 25 100 sur la partie du territoire hors Agen. Entre 1990 et 2012 cet emploi s'est accru sensiblement : +20 % sur l'ensemble du Pays, +40 % sur la partie hors Agen.

***Evolution de l'emploi total***



Sources : Base COMETE – JLJECO – retraitement de données  
Insee, Assedic, Acoiss

Le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) s'élevait en 2012 à 57 562 personnes. Entre 1999 et 2007, le Pays de l'Agenais a gagné plus de 5 000 actifs occupés, soit une augmentation de 15,1 %. En 2012, on comptabilise 24 553 retraités sur le territoire (soit environ 1 habitant sur 4).

L'Agglomération d'Agen enregistre en 2010, 5.441 chômeurs, soit un taux de chômage d'environ 8,3% à l'échelle de l'Agglomération. Ce taux de chômage est inférieur à celui du département, qui est de 12,5% en 2010, soulignant ainsi la dynamique en termes d'emplois de l'agglomération agenaise.

Malgré tout, ce taux global masque des disparités territoriales :

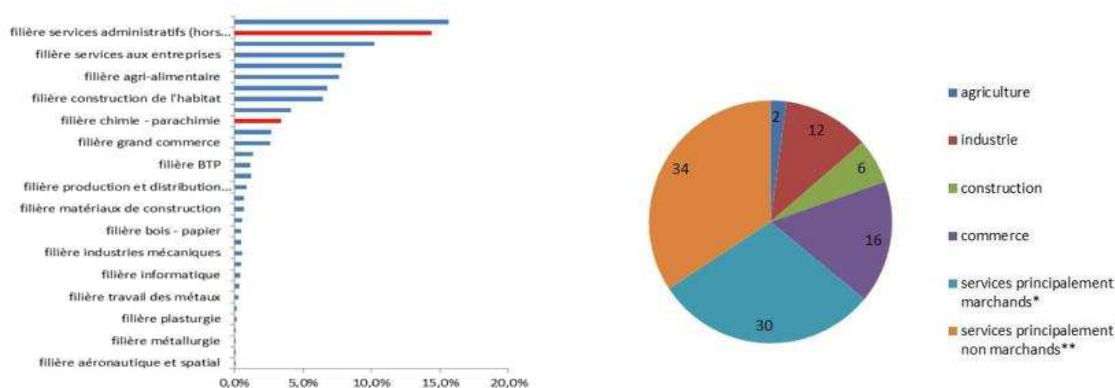
- 2 communes sur les 31 que compte l'Agglomération enregistrent en 2010 un taux de chômage égal ou supérieur à la moyenne départementale : Agen avec 18,1% et Le Passage avec 13%. Agen concentre plus de la moitié des chômeurs comptabilisés sur l'Agglomération, avec 2 859 chômeurs sur 5 441 au total et Le Passage concentre environ 10% des chômeurs de l'Agglomération.
- les plus forts taux de chômage sont concentrés sur des communes du secteur centre (Agen, Boé, Lafox et Le Passage) et du secteur Est (Astaffort, Caudecoste, Saint-Nicolas et Sauveterre), avec un taux de chômage autour de 10%.
- plus de la moitié des communes (18) ont un taux de chômage en 2011 inférieur à celui global de l'Agglomération.

Il convient de relever les chiffres publiés par l'INSEE sur la pauvreté et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en région Aquitaine. Le Lot-et-Garonne fait ainsi partie des territoires les plus frappés par la pauvreté. L'Est du Lot-et-Garonne et Agen en particulier atteignent 20% de leurs habitants de moins de 65 ans couverts par le RSA (11 % sur l'Agglomération d'Agen), pour une moyenne régionale de 8% en 2013. Ces chiffres révèlent une situation de précarité, malheureusement bien ancrée sur le terrain et qui augmente depuis plusieurs années. Ainsi, en 2011 déjà, une étude de l'INSEE évoque le vaste couloir de pauvreté reliant la pointe du Médoc à Agen, ville où l'INSEE comptabilise 17.5% des moins de 65 ans couverts par le RSA. Cette paupérisation croissante de la population a par ailleurs été confirmée en février 2014 dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le niveau de qualification des plus de 15 ans est supérieur à la moyenne départementale, en raison de la proximité des lieux d'enseignement sur l'agglomération agenaise, mais également de la surreprésentation des catégories socioprofessionnelles les plus élevées (en corrélation avec les emplois offerts et les prix de l'immobilier et du foncier pratiqués sur le territoire).

L'économie de l'Agenais est basée essentiellement sur le secteur tertiaire (en 2006, 80,7 % des effectifs salariés se concentrent dans les secteurs des services à la personne et aux entreprises). L'emploi sur le territoire se caractérise par une mono-activité au détriment d'un trop faible développement des autres secteurs (primaire et surtout secondaire) et par une répartition territoriale inégale (l'Agglomération d'Agen concentrant 90% des emplois de l'Agenais).

<b><i>Poids des différentes filières dans l'emploi total en 2012</i></b>	<b><i>La structure de l'emploi en % en 2012 marquée par les emplois de services</i></b>
--	---



*En rouge : surreprésentation par rapport à la Région Aquitaine*

### Evolution par secteur d'activité (2000-2012)



Les effectifs de la base productive progressent, d'une part, grâce à l'évolution positive de l'emploi industriel (maintien des activités traditionnelles comme l'agroalimentaire, le développement des activités de chimie-parachimie), mais également en raison du développement des activités de services aux entreprises, de transports de marchandises et de logistique. Seule l'agriculture voit ses effectifs diminuer.

- **GPEC, Formation initiale, Formation professionnelle, Recherche et Enseignement supérieur**  
**L'extension de l'ENAP confirmée sur Agen**

L'ENAP est bien ancrée dans le milieu **socio-économique** local depuis 20 ans désormais. La 191<sup>ème</sup> promotion de surveillants pénitentiaires a accueilli 892 élèves entrés en formation en juillet 2016 pour une durée de 7 mois. Cet effectif ne cesse de croître (pour mémoire 777 élèves en 2015). Le recrutement de 2 500 surveillants de plus pour 2017 annoncé le 20 septembre 2016 par Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice, a conforté la position de cette Ecole. La décision de l'extension à Agen a été confirmée par la garde des Sceaux Nicole Belloubet le 25 octobre 2017

L'école nationale d'administration pénitentiaire est un établissement public administratif rattaché au ministère de la Justice qui relève de la direction de l'administration pénitentiaire. Elle est en France le seul établissement de formation initiale (c'est-à-dire dispensée après réussite au concours choisi) pour tous les personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques). Elle assure également la formation continue des cadres, des acteurs de formation et des différents « spécialistes » (formateurs des personnels, moniteurs de sport,...).

Elle a pour mission de donner aux fonctionnaires pénitentiaires une formation professionnelle théorique et pratique avant qu'ils n'accèdent à un emploi. Elle offre également des possibilités de perfectionnement et de formation continue tant pour leur permettre de se préparer à une promotion (formation dite d'adaptation à la fonction) que pour se maintenir informés de l'évolution de l'action de l'administration pénitentiaire. Dans le détail ses missions sont :

- La formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire ;
- La préparation à des concours de la fonction publique et, à ce titre, organise des préparations destinées à permettre la diversification des recrutements, dont les modalités sont définies par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice ;
- La réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion ;
- Le développement et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche ;
- Le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.
- Elle peut assurer des prestations de service à titre onéreux.

La présence de l'Enap et son développement est donc un élément cohérent avec le développement de la cour d'Appel.

### **L'Agglomération d'Agen pôle économique d'équilibre**

Indépendamment des deux grandes Métropoles Bordeaux et Toulouse, le bassin agenais issu d'un territoire agricole a su trouver une dynamique économique de long terme assis sur plusieurs spécificités. Dense et diversifié, le tissu économique s'appuie principalement sur la filière agro-

alimentaire, l'agro-fourriture, la logistique, la Chimie/pharmacie et les énergies renouvelables. L'économie productive y est fortement représentée même si l'économie présentielle reste dominante

Autour d'infrastructures performantes, dont l'Agropole, des centres de recherche et d'innovation et d'entreprises leaders, l'agglomération agenaise a su créer toutes les conditions favorables au développement économique.

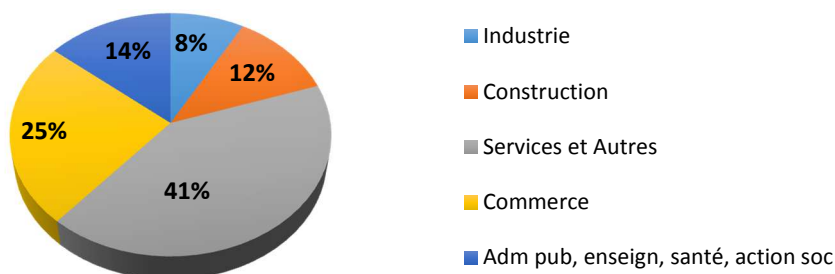
Principales filières Economiques :

Agroalimentaire,  
Chimie-pharmacie,  
Services aux personnes.

Chiffres clés de l'Agglo :

100 000 habitants  
40% du poids économique du département  
8% du territoire & 28 % de la population  
8 000 entreprises

### Les secteurs d'activités de l'agglomération



Population	Agen	Lot-et-Garonne (47)
Population en 2012	150 718	332 119
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2012	76,4	62
Superficie (en km <sup>2</sup> )	1 973,1	5 360,9
Nombre de ménages en 2012	67 352	149 078

Logement	Agen	Lot-et-Garonne (47)
Nombre total de logements en 2012	79 574	178 555
Part des résidences principales en 2012, en %	84,6	83,5
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2012, en %	4,6	6
Part des logements vacants en 2012, en %	10,8	10,5
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2012, en %	60,4	64,1

Emploi - Chômage	Agen	Lot-et-Garonne (47)
Nombre d'emplois dans la zone en 2012	63 007	125 198
Population active entre 15 à 64 ans en 2012	69 309	143 972
Taux de chômage % des 15 à 64 ans en 2012	9,3	9,7

Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle		
Agriculteurs exploitants	3%	4%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7%	8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10%	9%
Professions intermédiaires	24%	22%
Employés	30%	30%
Ouvriers	25%	27%

Ce bassin de ville moyenne est donc soutenu sur le plan, économique par une croissance des activités historiques et toujours dynamiques de l'agro alimentaire et de la chimie/pharmacie et confirme également sa position logistique de premier plan dans le sud ouest, source de création d'emploi. Ces éléments sont confirmés par le démarrage en 2018 de l'accueil des premières entreprises sur le Technopole Agen Garonne, en rive gauche sur l'agglomération, raccordé en 2019 sur l'A62 par un nouvel échangeur.

### **Un pôle universitaire de proximité, cohérent et équilibré**

Le département reste relativement attractif. Sa population s'accroît de 0,3 % par an en moyenne entre 2008 et 2015, contre + 0,6 % pour la population régionale. Cet accroissement est dû principalement à un solde migratoire positif. Aussi ce territoire offre aux familles l'ensemble des services indispensables, dont une offre complète en matière d'enseignement supérieur dont un pôle juridique :

- 9 universités et établissements répartis sur plusieurs sites
- 75 formations du Bac+2 au Master 2.
- 2 Bibliothèques Universitaires
- 2700 étudiants hors ENAP

S'ajoutent à cette offre l'école Sud management, créée par la CCI de Lot-et-Garonne et implantée sur le site de l'Agropole, ainsi que l'école Intec'info, école d'informatique privée.

- **Entreprises et Zones d'activités**

Créé en 1990 sur un parc d'activités de 32 hectares, Agropole constitue le vecteur du dynamisme économique du territoire autour de l'industrie agroalimentaire. **Technopole Agroalimentaire de la**



**région Aquitaine**, Agropole propose, sur un même lieu, toutes les conditions pour créer, développer et implanter les projets agroalimentaires. Il comporte notamment un incubateur et une pépinière d'entreprises, un Centre de Ressources Technologiques (AGROTEC) et un Centre de Formation (SUD MANAGEMENT). Agropole constitue un vecteur de développement économique majeur pour la région, le département, mais aussi plus localement pour le territoire de l'Agenais. Agropole est située à Agen, à mi-distance entre Bordeaux et Toulouse, en bordure de l'autoroute A62, sur un parc d'activités de 70 hectares. Sa spécialisation dans le domaine agroalimentaire ajoutée à sa situation géographique stratégique participe à son succès et à son dynamisme. L'agrandissement du site d'Agropole est en cours sur environ 25 hectares supplémentaires. Fin 2015, AGROPOLE représentait 120 entreprises et 2306 emplois.

La présence des entreprises UPSA (1 400 salariés), De Sangosse (750 salariés), Méricq (253 salariés)... constituent également des marqueurs forts d'identification du territoire.

Cependant, l'Agenais reste fragile car lié à une spécialisation pharmaceutique trop marquée qui pourrait être préjudiciable (70% de l'activité des deux sites agenais d'UPSA est dédiée à la production de paracétamol, représentant 588 emplois directs).

Le diagnostic économique réalisé en 2009 met en évidence l'état et la structuration générale des zones économiques, qui, à de très rares exceptions près (Agropole, Agen Sud...), nécessitent un important travail de signalétique et d'entretien, voire de requalification ou de restructuration. Au-delà de ces questions, l'Agglomération d'Agen s'est saisie de la problématique de saturation des zones économiques existantes en vue de proposer une zone destinée à permettre l'implantation ou le développement d'industries sur des terrains de 1<sup>er</sup> rang.

La stratégie portée par l'Agglomération d'Agen consiste ainsi à développer une nouvelle offre foncière de positionnement régional aux portes de l'agglomération et autour des nœuds intermodaux (A62, LGV). Positionné sur la commune de Ste Colombe en Bruilhois, le **Technopole Agen-Garonne** est un projet de création d'une zone d'accueil d'entreprise qui verra le jour en deux temps :

- Une 1<sup>ère</sup> tranche à partir de 2016 d'environ 40 hectares cessibles pour permettre la plus grande souplesse en commercialisation
- A terme (vision à 20 ans), le Technopole pourrait s'étendre sur 220 hectares dont 140 hectares cessibles, le reste étant consacré aux infrastructures et aux aménagements.

L'objectif de cette zone est d'accueillir des entreprises créatrices d'emplois avec un objectif à 4000 emplois d'ici 2026.

- **Agriculture**

Le Pays de l'Agenais a un caractère agricole affirmé. En 2006, d'après la base de données CORINE Land Cover, plus de 85% du territoire était occupé par l'agriculture. Les surfaces agricoles sont principalement localisées dans les vallées de la Garonne et de ses affluents, ainsi que sur les zones de plateaux dans le Pays de Serres et la Gascogne.

L'agriculture occupe une position dominante en Lot-et-Garonne tant par le nombre des actifs que par les revenus tirés de cette activité. Cela tient à d'incontestables avantages climatiques et pédologiques, qui font que la vallée de la Garonne apparaît plus spécialisée dans les cultures de produits frais que toute autre région du Sud-Ouest, même si la céréaliculture y occupe toujours une grande place. L'agriculture sur le territoire du SCoT du Pays de l'Agenais reste nettement orientée vers les grandes cultures, blé tendre pour l'essentiel, oléagineux et tournesol, les vergers et cultures légumières et fruitières : prune d'ente, tomate, fraise, etc.

L'agriculture demeure une activité économique majeure, tant par le nombre des actifs que par les revenus tirés de cette activité. Le territoire compte en 2010, 37 884 ha de superficie agricole utile (SAU), soit 58% de la superficie totale de l'Agenais, et 1 177 exploitations.

A l'instar de la tendance nationale, le territoire a perdu de la SAU : sur les 22 dernières années, le territoire a perdu plus de 1 000 exploitations et près de 2500 ha de SAU. En 2010, l'emploi agricole direct compte pour environ 8% des actifs du territoire, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (7,5%).

Cependant, l'agriculture compte de nombreux emplois indirects dans les entreprises et industries locales (MIN d'Agen, coopératives, concessions de machinisme agricole, marché régional aux bestiaux d'Agen...).

## 2.4 La dimension environnementale

- **Patrimoine naturel et biodiversité**

Les périmètres d'inventaire et de protection des milieux naturels (ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope) concernent environ 2 553 hectares, soit environ 4% du Pays de l'Agenais. Les périmètres correspondent essentiellement au lit de la Garonne, à des coteaux, ainsi qu'à quelques vallées.

L'observation des milieux naturels structurants à l'échelle du territoire fait apparaître trois entités distinctes :

- la vallée de la Garonne, qui traverse le territoire d'Est en Ouest, façonnée par la plaine alluviale de la Garonne. Il s'agit d'un large couloir naturel, d'une largeur moyenne de 5 à 8 kilomètres ;
- le Pays des Serres au Nord de la vallée de la Garonne, présente un vaste plateau calcaire, entaillé de vallons, constituant un relief particulier,
- la Gascogne au Sud de la Vallée de la Garonne, offre un paysage collinaire avec un relief ondulant fréquemment entaillé par les cours d'eau.

La trame verte et bleue du territoire a été définie dans le cadre du SCoT du Pays de l'Agenais. Cette trame est définie à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup> et se compose des continuités écologiques de la trame bleue (continuités aquatiques, cours d'eau et plans d'eau) et de la trame verte (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques terrestres : boisements, ripisylves, alignements d'arbres, pelouses sèches...).

- **Patrimoine et paysage**

Sur le territoire du Pays de l'Agenais, la plupart des communes sont concernées par des réglementations liées aux protections du patrimoine (monuments historiques classés ou inscrits) ou des sites (sites inscrits ou classés). Le territoire de l'Agenais est associé à un patrimoine riche qui affirme son identité (tours Chappe, pont-canal et canal de la Garonne, Bastides, zones archéologiques, patrimoine historique, architectural, urbain et paysager d'Agen, moulins, pigeonniers, fours à pruneaux...).

L'une des particularités du territoire en terme de paysages est la convergence de trois rivières, la Garonne, le Gers et la Séoune. La préservation de ces milieux aquatiques est indispensable pour la protection d'un espace en équilibre sensible.

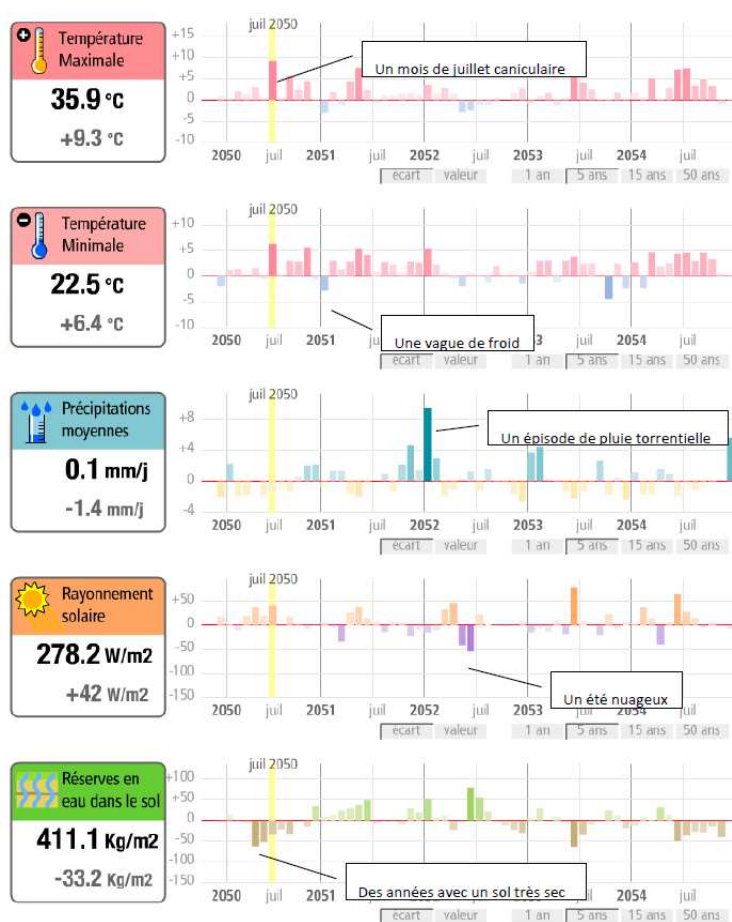
Au travers des orientations fixées dans le SCoT du Pays de l'Agenais, le territoire marque la volonté de préserver et valoriser les trois unités paysagères et de poursuivre les efforts de valorisation des paysages agricoles, du bâti traditionnel, des paysages ouverts offrant des respirations, dès lors qu'ils sont entretenus par l'agriculture.

- **Transition énergétique et mobilité durable**

Les risques encourus par l'Aquitaine en matière d'évolution climatique et plus particulièrement par l'Agenais sont sérieux. Rappelons simplement que l'Aquitaine est la région qui a vu, au cours du siècle dernier, sa température moyenne augmenter de la manière la plus importante avec plus d'un degré.

Or au-delà de la simple augmentation des températures, il convient de considérer aussi les impacts sur les températures maximales, les précipitations, le rayonnement solaire et les réserves d'eau dans les sols.

Le simulateur de Météo France permet de visualiser l'évolution du climat Agenais entre 2050 et 2054. Les graphiques représentent les écarts à la normale saisonnière.



Sur l'agenais on constate :

- \* Des canicules intenses seront fréquentes (sur la simulation : été 2050, 2053, 2054)
- \* Des vagues de froids seront toujours possibles (sur la simulation : hiver 2051, 2054)
- \* Le risque d'inondation sera toujours présent avec ses pluies torrentielles et des mois de très forte pluviométrie (sur simulation : hiver 2052, hiver 2053)
- \* Il n'y aura globalement pas de déficit hydrique à l'échelle de l'année, mais des étés très secs sont à prévoir (sur simulation : été 2050, 2053, 2054)

C'est pour tenter de se soustraire à ce scénario, ou du moins d'en atténuer les effets, que l'Agglomération d'Agen a fait sien les objectifs européens et nationaux de réduction par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 en 2050.

Le territoire doit donc réussir sa transition énergétique et passer du système énergétique actuel, reposant sur l'utilisation de ressources non renouvelables (combustibles fossiles) vers un mix énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables. Cela passe également par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies, et par un changement des modes de vie.

La transition énergétique dans les territoires est encadrée depuis 2010 par la loi « Grenelle 2 ». Elle a été précisée par la loi du 17 août 2015 par celle relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Aujourd'hui l'Agglomération a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) :

- Il **structure et rend visible** l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique
- Il fixe les objectifs du territoire et définit un **programme d'actions** pour les atteindre (plus d'une centaine)
- Il regroupe l'ensemble des mesures à prendre en vue **de réduire les émissions de GES** dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants
- Il assure le chainage de PCET jusqu'en 2050

Ce plan Climat est suivi et évalué dans le cadre du référentiel Cit'ergie de l'Ademe, gage d'exhaustivité. Un programme d'actions a été élaboré qui engage l'Agglomération à :

- maîtriser l'aménagement de son territoire (urbanisme) pour limiter les impacts sur le changement climatique (formes urbaines, **végétalisation** et **gestion de l'eau** pour réduire les **îlots de chaleur**)
- bien connaître son **patrimoine** bâti et ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées, et de les rendre **économiques en énergie**
- développer la production et la consommation **d'énergies renouvelables** (réseau de chaleur, valorisation énergétique des déchets, hydroélectricité,...)
- contribuer au développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les **déplacements** (transports en commun, réseau maillé d'itinéraires cyclables, co voiturage,...)
- gagner l'**adhésion**:
  - des élus, pour l'impulsion
  - des services, pour la réalisation
  - des financiers, pour les moyens
- développer des **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, organismes, associations,...) pour **multiplier** et accompagner les **initiatives**
- faire preuve de **pédagogie** pour expliquer au grand public les **enjeux**, et leur donner les moyens d'agir dans leur quotidien (communication)

**Mobilité Durable :**

Dans sa recherche de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture pour les déplacements, l'Agglomération mène notamment une réflexion sur le développement de la part modale des vélos dans les trajets pendulaires domicile-travail.

En 2012, les **37 000 actifs** du Pays de l'Agenais parcourent en moyenne **6 km** pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils sont 80% à utiliser leur voiture, et seulement 5% à utiliser le vélo. Au niveau économique, la facture énergétique pour les déplacements pendulaires (trajets domicile – travail) s'élève à **37 472 860 €/an**.

Le SCOT propose de faire **passer la part modale du vélo de 5% à 11%** pour contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). La facture énergétique tombe à 30 510 060 €/an soit une économie pour le territoire de 6 253 140 €/an. Cette ambition est relayée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En effet, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) recommande la mise en œuvre d'un **schéma directeur vélo** à l'échelle de l'Agglomération pour:

- la mise en place d'un réseau structurant d'itinéraires cyclables,
- le développement des pratiques quotidiennes, loisirs, touristiques,
- la mise en œuvre d'une charte d'aménagements cyclables.

Nous avons donc inventorié les itinéraires existants sur le Système d'Information Géographique (SIG) de l'agglomération. Par la suite, les communes et les services aménageurs ont eu la possibilité de tracer leur projet, directement sur le SIG, et ainsi de vérifier la connexion avec le reste des **infrastructures cyclables**.

Dans un second temps, Le service développement durable a proposé un schéma de principe de ce que pourrait être le **maillage** à terme de tous les itinéraires cyclables. On aboutit à un réseau de **200 km d'itinéraire cyclables**.

Un budget de 1,2 millions d'euros est alloué sur 3 ans pour financer les opérations de maillage. **En complément de cette démarche, L'Agglomération d'Agen a lancé une étude de faisabilité portant sur la création d'un cheminement cyclable sur les bords de Garonne, empruntant en priorité l'ancien chemin de halage qui traverse l'ensemble du territoire. L'objectif est de pouvoir rallier Saint Hilaire de Lusignan à Saint Sixte, en longeant la Garonne à vélo sur 30 km de linéaires environ (une dizaine de communes sont concernées).**

Cette étude a permis de s'assurer de la faisabilité du projet (chiffrage, calendrier, illustrations graphiques et perspectives d'aménagement détaillées à l'appui) et de définir le **programme des travaux**.

Les premières analyses permettent d'estimer l'opération entre 3 500 000 € HT et 4 000 000 € HT pour près de 37 Km d'itinéraire cyclables le long de Garonne, le plus souvent en site propre.

Enfin, en parallèle de cette politique vélo, le service mobilité-transport et celui du développement durable mènent une réflexion commune sur le déploiement de **vélos en libre-service**. Ils travaillent également sur la mise en place d'une **plateforme de mise en relation** pour le développement du **covoiturage** de courte distance, en concertation avec les Entreprises dans le cadre de l'élaboration de leurs Plans de Mobilité (obligation pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

- **Réseau de chaleur**

Dans le cadre de ses réflexions liées à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur , l'agglomération a réactualisé en 2017 les études de faisabilité. Parmi les scénarios étudiés , un scénario de raccordement sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères ( UIOM ) a été présenté. Ce scénario permet à l'UIOM d'évoluer définitivement vers une Unité de Valorisation Energétique. Actuellement l'UIOM produit et vend déjà de la chaleur à la société d'équarrissage ATEMAX avec un taux de valorisation de 35%

Le scénario envisagé, qui a fait l'objet des premières validations, permettra de tendre vers des ratios de valorisation de plus de 65%.

Les investissements envisagés seront répartis sur les 2 projets de DSP, liés à l'exploitation de l'UIOM et du futur réseau de chaleur.

En terme de calendrier, les premiers travaux concernant directement l'UIOM seront mis en œuvre dès 2018 , ceux du Réseau de Chaleur à partir de 2020 à l'issue de la validation du choix du délégataire.

Synthèse du diagnostic *présentée sous forme de tableau AFOM :*

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un positionnement régional privilégié et un rôle moteur au niveau départemental</li> <li>• Une population en renouvellement constant, en lien avec la structure économique du territoire</li> <li>• Une attractivité économique autour d'une base diversifiée</li> <li>• Un équipement structurant de référence : l'Agropole et deux vecteurs d'identification : l'ENAP et les laboratoires UPSA</li> <li>• La présence d'un pôle de services de centralité et de pôles de services intermédiaires qui structurent le territoire</li> <li>• Un environnement à l'écart des concentrations urbaines des métropoles régionales</li> <li>• Des entités paysagères à maintenir et à valoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ralentissement de la croissance démographique et du solde migratoire</li> <li>• Un vieillissement et une paupérisation croissante de la population</li> <li>• Une situation du chômage particulièrement dégradée en cœur d'agglomération</li> <li>• Un accès faible à la formation supérieure</li> <li>• Une accessibilité inégale du territoire</li> <li>• Un tourisme encore assez peu développé</li> <li>• Une tension Est/Ouest : vocation résidentielle/vocation centrale et économique</li> <li>• Des disparités importantes entre les communes, tant en termes d'attractivité que de mixité sociale et de formes urbaines (faible densité urbaine)</li> <li>• Des inégalités en terme d'offre, d'accès et de répartition spatiale des divers équipements, commerces et services de proximité</li> <li>• Un territoire rural qui souffre d'une offre de santé insuffisante</li> <li>• Des zones d'activités économiques vieillissantes, parfois faiblement aménagées, mal structurées et mal desservies par les transports collectifs</li> <li>• 80% des effectifs salariés du Pays de l'Agenais se concentrent dans les secteurs du service à la personne et aux entreprises (monoactivité fragilisante)</li> <li>• Un manque de réflexion stratégique en matière de qualité de l'environnement urbain : accessibilité (transports en commun et modes doux...), qualité des espaces publics, de la signalétique...</li> <li>• Une desserte interne essentiellement orientée sur l'utilisation de la voiture</li> </ul>
Opportunités	Menaces



- Une importante réflexion sur l'aménagement du territoire (SCoT et PLU intercommunal, schémas économiques...)
- Une perspective de « montée en gamme » (fonctions nouvelles et rayonnantes) pour ce territoire de ville moyenne
- Le MIN pour renforcer le rôle de l'agriculture dans le dynamisme économique
- Des perspectives de désenclavement (rocade ouest, LGV, nouvel échangeur...) à anticiper (questions foncières) qui viennent compléter l'existant (A62 + aéroport) et améliorer la desserte interne et externe
- Un cadre géographique (naturel et paysager) attractif et un potentiel d'offre touristique diversifiée
- Le développement du tourisme d'affaire, en lien avec l'aéroport et la LGV

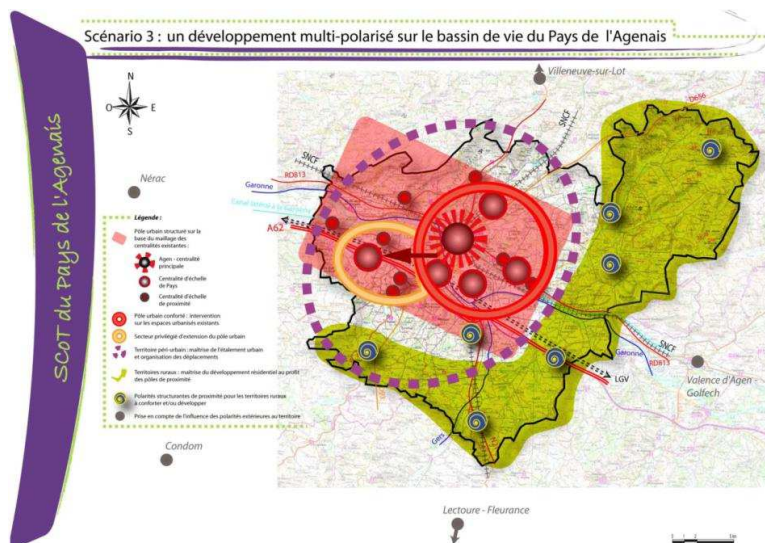
- Des centres-villes et centres-bourgs qui connaissent les mêmes difficultés que dans les autres villes moyennes en France (fermetures de commerces au profit des zones périphériques, attraction des métropoles...)
- La dévitalisation de l'armature territoriale et la baisse d'attractivité des centres-bourgs
- Une forte baisse de l'activité agricole : impact économique, social et environnemental
- Une banalisation des atouts identitaires du territoire et une perte de cohésion du Pays
- Une diminution constante du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU : déclin progressif de l'agriculture périurbaine
- La raréfaction des ressources publiques et le désengagement progressif de l'Etat (DGF, participation au SMAD...)

### 3. Enjeux et stratégie du territoire

#### 3.1 Enjeux

Les enjeux du territoire de l'Agenais coïncident avec les deux premiers axes définis au niveau européen.

##### 1. Croissance intelligente et inclusive



Le parti d'aménagement retenu dans le cadre du SCoT est la voie d'un développement multi-polarisé par territoires du bassin de vie de l'Agenais.

En termes de cadrage économique, l'ambition de positionner le Pays de l'Agenais comme pôle régional du Grand Sud-Ouest se décline comme suit :

- Accueillir, programmer de nouvelles infrastructures et optimiser la desserte existante
- Renforcer l'accessibilité du Pays de l'Agenais pour faciliter les échanges avec l'extérieur (rôle des principales infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et numériques) et à l'intérieur du territoire (LGV, gare LGV, liaisons ferroviaires régionales, pont de Camélat, échangeurs autoroutier A62, maintien aéroport Agen-La Garenne, ...)
- Mettre en œuvre une politique économique territoriale « ouverte »

- Mettre en place un réseau de partenariats et d'associations de « réseau économique territorial » avec les villes « polarisées » par Agen pour pouvoir assumer une interface économique interrégionale, entre Bordeaux et Toulouse.

- **Mettre en œuvre une politique économique territoriale « ouverte »**

L'activité économique et l'emploi se localisent en privilégiant les secteurs urbains et les zones d'activités économiques. Les secteurs urbains accueillent une grande diversité d'activités artisanales, commerciales et des services à la personne et aux entreprises. Les zones d'activités accueillent des entreprises dont l'activité n'est pas compatible avec une implantation en ville et la proximité d'habitat. Ces secteurs d'activités doivent maintenant impérativement répondre aux nouvelles exigences environnementales. Le SCoT crée les conditions de ce développement de manière durable en proposant une politique de localisation des activités économiques en fonction de leurs caractéristiques, de leurs besoins, des choix de localisation de l'habitat et de l'environnement.

Les objectifs stratégiques du SCoT sont notamment :

- ✓ Développer une nouvelle offre foncière
  - aux portes de l'Agglomération et autour des nœuds intermodaux A62, LGV, RN21, aéroport, canal des Deux Mers, et sur certains pôles du territoire (Technopole Agen-Garonne). Cette nouvelle offre foncière vise à accueillir les activités de logistique, de production industrielle, tertiaires et les activités de recherche & développement.
  - sur certains pôles du territoire : pour accueillir les activités artisanales et de services de proximité, les activités agronomiques, agroalimentaires et les activités d'extraction de granulats.

- ✓ Economiser l'espace

Il s'agit ici de réfléchir à l'optimisation, la densification et la requalification des sites existants et de favoriser le renouvellement et la mutation des sites (MIN, ...). Il s'agit également d'implanter des activités tertiaires au cœur des espaces urbains desservis par les transports en commun et au sein des espaces urbanisés.

- ✓ Aménager de manière qualitative les espaces d'accueil d'activités économiques

Les futurs sites d'activités économiques doivent intégrer une réflexion en termes d'aménagement qualitatif et durable. Ils doivent aussi assurer une mixité des fonctions (habitat, équipements, économie), notamment pour l'implantation des activités tertiaires qui génèrent peu de nuisances.

Les sites existants doivent faire l'objet d'une réflexion sur leur requalification pour revaloriser le potentiel existant avant d'aménager de nouvelles zones, notamment dans le but de gérer de manière économe le foncier.

### **Conforter les pôles économiques structurants du territoire**

Le SCoT cible spécifiquement plusieurs pôles et filières structurants et porteurs sur le territoire intercommunal dont l'objectif est de les conforter et de les développer. Les sites identifiés sont :

- l'Agropole (industrie agroalimentaire),
- le pôle de justice (ENAP, tribunaux...),
- le pôle santé/ pharmacie (UPSA, Institut de la Garonne qui propose une offre technologique aux PME/PMI dans le domaine pharmaceutique...),
- le pôle fret/ transports/ logistiques, pôle éco-construction (ZAC Donnefort à Agen),
- le pôle énergie renouvelable (photovoltaïque).

- **Affirmer et conforter le Pays de l'Agenais en tant que pôle régional de formation et d'enseignement supérieur**

Le territoire s'engage dans une démarche visant à favoriser l'innovation, la recherche & développement et l'ingénierie. Cette stratégie a pour ambition de :

- capitaliser et développer l'économie de la connaissance dans le domaine de la recherche & développement,
- développer les formations techniques supérieures,
- favoriser l'innovation et le développement de passerelles entre la recherche et l'industrie,
- favoriser la création et l'implantation de jeunes entreprises dynamiques et économiquement viables.

Dans ce cadre, les objectifs du SCoT sont de proposer et soutenir le développement d'une offre immobilière variée permettant l'accueil et le démarrage de structures de formation, d'enseignement supérieur et de recherche, en lien avec la stratégie de développement économique.

- **Mettre en œuvre la stratégie de développement touristique autour de l'itinérance**

Cette stratégie vise à perfectionner l'organisation touristique du territoire autour d'une thématique phare, l'itinérance, identifiée comme fédératrice pour le territoire. Dans ce cadre, les objectifs du SCoT sont de :

- valoriser le potentiel touristique de la partie Est du territoire de l'Agenais (structures d'hébergements, hôtellerie de plein air...),
- valoriser le tourisme d'affaire notamment sur le pôle urbain,
- conforter et développer les grands équipements touristiques (Walibi, Villascopia...),
- valoriser le potentiel que représente la Garonne en réconciliant la Ville et le fleuve, notamment par la reconversion et le réaménagement des berges,
- développer les liens entre le canal latéral de la Garonne et les coteaux, comme éléments forts d'accès à la nature,
- accompagner la reconversion des anciennes carrières et gravières sur le territoire, vers des projets touristiques de loisirs.

## **2. Croissance durable**

Le diagnostic du territoire a mis en évidence plusieurs points majeurs :

- le potentiel de l'Agenais en tant que carrefour stratégique à l'échelle départementale et régionale, qu'il s'agit de concrétiser dans les prochaines années,
- l'affirmation de l'Agenais en tant que bassin de vie et d'habitat, mais également la mise en valeur de fragilités résidentielles et urbaines à traiter, qu'elles soient sociales et d'accès au logement, de parcs bâtis anciens à rénover, d'aménagement et de mise en valeur de centralités de villes et bourgs,
- les points forts des secteurs d'activités, mais également la fragilité de l'emploi et le besoin d'un nouvel élan économique,

- les nombreuses contraintes qui affectent les communes urbaines et rurales en rive droite de Garonne, avec en premier lieu les restrictions récemment renforcées liées aux zones d'aléas d'inondation et de mouvements de terrains,
- les enjeux de préservation des éléments structurants des paysages, de changements climatiques, de gestion quantitative et qualitative de l'eau, de préservation et mobilisation du foncier agricole... qui apparaissent décisifs pour la durabilité du projet de territoire.

Dans le cadre des décisions de politiques générales en matière de grandes infrastructures et d'économie prises par l'Agglomération d'Agen en février 2013, et sur la base des orientations générales du PLUi approuvé en 2016 et du SCoT de l'Agenais, la stratégie poursuivie par l'Agglomération s'appuie sur 3 orientations fortes :

- Un développement prioritaire en rive gauche, proportionnel à la mise en place d'infrastructures de déplacements, d'équipements et de services répondant aux besoins d'agglomération et de proximité,
- Le maintien des capacités de renouvellement urbain, de requalification et de constructibilité nouvelle en rive droite,
- La préservation et la mise en valeur des patrimoines bâtis, paysagers, naturels et historiques, qui fondent l'identité des communes et constituent des lieux fédérateurs pour l'ensemble du territoire agenais.

### Orientations stratégiques

#### ○ **Une stratégie issue de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale**

La stratégie du territoire du Pays de l'Agenais résulte des réflexions et des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Agenais.

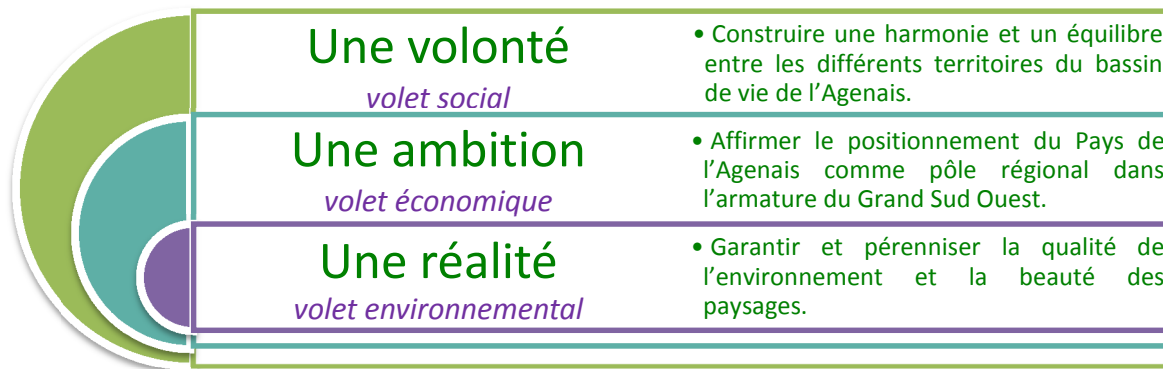
Fruit de 5 années de travaux et plus de 140 réunions d'échanges et de concertation, ce document majeur, dont la qualité a été soulignée par le Préfet de Lot-et-Garonne, constitue l'outil de référence de l'Agenais pour les 15 prochaines années, en matière d'aménagement du territoire, de planification et de prospective.

#### ○ **Une stratégie qui vise à valoriser les liens et à assurer une complémentarité entre la partie rurale du territoire et la partie plus urbaine**

La stratégie adoptée vise notamment à organiser le développement du territoire en faisant de l'Agenais la Capitale de la Moyenne Garonne (entre Bordeaux et Toulouse), tout en assurant, d'une part, l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie, et d'autre part, la cohérence et la complémentarité entre le pôle urbain d'Agen et les polarités rurales du Pays de l'Agenais.

Un des objectifs repose en effet sur la recherche d'une nouvelle équité dans l'organisation du développement et de la croissance pour l'ensemble des territoires qui composent le bassin de vie de l'Agenais. L'ambition politique consiste notamment à conforter d'une part, le rôle moteur du pôle urbain et, d'autre part, de coordonner étroitement les stratégies en matière d'emplois, d'habitat et d'équipements autour des principales polarités du Pays.

#### ○ **Une stratégie élaborée sur la base des trois piliers du Développement durable :**



- Une volonté : Construire une harmonie et un équilibre entre les différents territoires du bassin de vie de l'Agenais

Pour assurer son développement dans la concurrence entre les territoires, le Pays de l'Agenais dispose d'un atout majeur : son identité fondamentalement liée à son caractère rural et agricole, et la qualité de son cadre de vie. Trois grandes entités paysagères composent le territoire du SCoT et font sa richesse : la vallée de la Garonne, le Pays de Serres, les terres de Gascogne. Au-delà de ces entités géographiques, le Pays de l'Agenais présente également plusieurs territoires composant ce grand bassin de vie : un pôle urbain (la ville centre et ses satellites dont certains jouent un rôle de polarité structurante) et des ensembles ruraux maillés par des bourgs jouant le rôle de pôles complémentaires.

- Une ambition : Affirmer le positionnement du Pays de l'Agenais comme pôle régional du grand Sud-Ouest (carrefour et pôle économique)

Le Pays de l'Agenais bénéficie d'une localisation géographique privilégiée qui en fait le carrefour de la Moyenne Garonne. Il occupe une place importante au sein du département de Lot-et-Garonne. Il présente une position d'interface entre deux régions économiquement dynamiques que sont l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il entretient également des relations privilégiées avec sa métropole régionale, Bordeaux, tout comme avec les villes moyennes qui gravitent autour d'Agen : Villeneuve-sur-Lot, Nérac, Marmande, Condom, Auch...

- Une réalité : Garantir, pérenniser la qualité de l'environnement, atout essentiel de l'attractivité résidentielle et économique

Le territoire de l'Agenais, malgré tous ses atouts, est fragile et vulnérable sur différents domaines, notamment en matière de risques, de ressource en eau, d'agriculture ou encore d'équilibres sociaux.

L'Agenais a connu ces trente dernières années un développement urbain important, sans toutefois se préoccuper réellement de la forme que prenait ce développement et de ses impacts sur les milieux naturels et les paysages qui sont pourtant un de ses atouts majeurs.

Ressource environnementale et paysages représentent donc une ressource territoriale, parce qu'ils participent d'une part à la construction de l'identité d'un territoire et qu'ils sont indissociables de son attractivité et de son image, et d'autre part, parce qu'ils servent souvent de fondement au développement local, par le biais de la fréquentation touristique qu'ils suscitent plus ou moins directement. Ils deviennent alors une ressource économique.

- **Une stratégie locale, définie en cohérence avec celle fixée par la Région Nouvelle-Aquitaine**

A travers son Débat d'Orientations pour l'Economie et l'Emploi (DOEE-février 2013) et le **Projet de Mandat** adopté en 2014, l'Agglomération d'Agen se fixe un objectif clair : « **priorité à l'économie et à l'emploi** ». Le rôle que se fixe la collectivité est ainsi de mobiliser toutes les énergies pour créer les conditions favorables au développement des entreprises et donc à la création d'emploi. La feuille de route définie vise d'une part, le tissu économique existant, moteur de la dynamique agenaise, et d'autre part, l'implantation d'activités nouvelles. Cette stratégie se décline en cinq axes majeurs : le développement des infrastructures de communication, la mise en relation des acteurs économiques, le développement des zones d'accueil des entreprises, le développement et l'adaptation de l'offre de formation et enfin, le volet insertion par l'économie.

Après la réussite d'Agropole, technopole régionale de l'industrie agroalimentaire, et l'implantation sur le territoire de BMS-UPSA, le Technopole Agen-Garonne est le symbole de cette volonté de réindustrialiser l'Agenais (3<sup>ème</sup> relance industrielle), de dynamiser le territoire et de profiter de sa situation géographique stratégique.

En complément du projet de Contrat d'attractivité, le territoire mène différents programmes partenariaux et contractuels avec la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la stratégie globale identifiée :

- **Le programme européen LEADER 2014-2020**, porté par le Pays de l'Agenais ;
- **Le Contrat de Ville 2015-2020**, porté par l'Agglomération d'Agen ;
- **La Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) 2015-2020**, portée par l'Agglomération d'Agen ;
- **La stratégie touristique « Destination Agen » 2015-2018**, portée par l'Agglomération d'Agen ;
- ...

Ces actions et programmes se veulent en cohérence avec les attentes de la Région Nouvelle-Aquitaine et la stratégie globale de celle-ci, affichée dans le cadre de la refonte de la politique contractuelle régionale, et visant notamment à soutenir et développer les atouts de tous les territoires et à renforcer les solidarités entre le monde rural et le monde urbain.

### 3.2 Moyens humains

Dans le cadre du Contrat d'attractivité 2017-2020, il est proposé de constituer les instances de suivi suivantes :

- **Le Comité de Pilotage**

Ce Comité de Pilotage aura un rôle de validation des différentes étapes d'établissement du Contrat cadre et de ses déclinaisons en programmes d'actions. Il aura également en charge le suivi et l'évaluation du Contrat.

Le Comité de Pilotage réunira les différents signataires du Contrat : le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais, l'Agglomération d'Agen, la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et associera le CESER.

- **Le Comité local de suivi**

Le Comité local de suivi sera composé des trois entités du Pays de l'Agenais. Il réunira les Présidents et Directeurs généraux des services du Syndicat Mixte, de l'Agglomération et de la Communauté de Communes.

Il se réunira en amont de chaque Comité de Pilotage. Au besoin et selon l'ordre du jour, il pourra associer d'autres techniciens des instances partenaires (service DATAR du Conseil Régional...).

- **L'équipe projet**

En fonction des projets présentés dans le cadre du Contrat d'attractivité territoriale, les moyens humains mobilisés seront les suivants :

- **Ingénierie de l'Agglomération d'Agen** : les différents services de l'Agglomération seront mobilisés, en fonction de leur domaine de compétence, sur l'élaboration des dossiers et le suivi des projets à maîtrise d'ouvrage Agglomération d'Agen.
- **Ingénierie de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres** :
- **Ingénierie du Pays de l'Agenais** : l'ingénierie du Pays sera mobilisée pour assurer le suivi des projets portés par le Syndicat Mixte.

#### **4. Plan d'actions stratégiques**

---

⇒ 3 plans d'actions différenciés pour les trois entités constitutives du territoire

- Plan d'actions proposé par l'Agglomération d'Agen
- Plan d'actions proposé par la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres
- Plan d'actions proposé par le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais